

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 43
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dimanche 4 août à 17h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 29 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN, Marc PARISET

ABSENTS :

Édouard BOS, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Validation devis ENEDIS, raccordement électrique chalet buvette

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'ENEDIS pour le raccordement électrique du chalet buvette. Le montant forfaitaire présenté s'élève à 1 235,52 € TTC.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de procéder au raccordement électrique du chalet buvette,

accepte la proposition d'ENEDIS telle que présentée ci-dessus,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

